

## DÉLIBÉRATION N° 21/312

Séance du 13 juillet 2021

### **Approbation de l'augmentation de la majoration applicable aux modifications de planning à moins d'une semaine de l'échéance du besoin pour le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes**

**Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

**Vu** le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

**Vu** l'accord collectif du 30 mars 2011,

**Vu** le protocole de fin de conflit du 18 février 2021,

**Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'augmentation de la majoration (en paiement), pour les personnels au régime horaire des vacances (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes), du montant des heures effectuées en cas de modification de planning à moins d'une semaine de l'échéance du besoin qui est portée à 115 %.**

Fait à Paris,  
Le 13 juillet 2021

Le président du conseil  
d'administration

  
Bruno Maquart